Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260623-2026062312-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 21 h 31.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH Vincent ESNAULT	Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC David RIVIERE Marie LATTANZIO Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
		Christine JAN (procuration à Bruno MERRIEN)	Séverine COSQUERIC (procuration à Pierre-Yves GUILLERMOU)		Corinne MARTIN (procuration à Mona CASELLINO) Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO)	
Nombre de conseillers présents			**33**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATIONS

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.
Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Chaque année les reports de crédits de paiement (CP) se font sur les CP de l'année N+1 automatiquement, sauf décision contraire du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260623-2026062312-DE

Les AP/CP ont été votées par délibération n° 4 du 12 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (un vote contre : Vincent Esnault), décide :

➔ de retenir et de modifier les opérations suivantes ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme annexées à la présente délibération.

La commission des finances du 9 juin 2026 a émis un avis favorable.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF
Président

